



HAL
open science

La citoyenneté

Sophie Duchesne

► **To cite this version:**

Sophie Duchesne. La citoyenneté. Didier Fassin (dir.). La société qui vient, Seuil, pp.878-893, 2022, 978-2-02-148162-4. ⟨halshs-03529595⟩

HAL Id: halshs-03529595

<https://shs.hal.science/halshs-03529595v1>

Submitted on 17 Jan 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

La citoyenneté.

Contribution à l'ouvrage édité par Didier Fassin : La société qui vient. Le Seuil, 2022, p.878-893.

Sophie Duchesne, CNRS, Centre Emile Durkheim.
s.duchesne@sciencespobordeaux.fr – 19 juin 2021

En quoi la notion de citoyenneté peut-elle nous aider à comprendre la société qui vient ? Ce concept nous permet-il de saisir les transformations du monde auxquelles nous participons ? Ce n'est pas certain, et pas seulement parce que le champ de travaux et de questionnements qu'on trouve derrière la notion de citoyenneté est extrêmement, sinon trop, vaste et hétérogène. C'est aussi, et surtout, parce la notion est porteuse de connotations fondamentalement positives alors qu'elle recouvre aujourd'hui, dans un pays comme la France en tout cas, des phénomènes aux évolutions très problématiques : l'emprise croissante du pouvoir et du nationalisme sur les individus notamment.

La citoyenneté, qui désigne la qualité de citoyen.ne, renvoie aux processus liés à l'appartenance à une communauté politique organisée, quelle qu'elle soit (Duchesne, 1997). La définition ne spécifie pas que la communauté politique en question doive être nécessairement démocratique – de toute façon, savoir quels régimes on peut et on veut qualifier de démocratiques est en science politique un débat sans fin. Elle est néanmoins, dans la langue française en particulier, fortement associée à la Cité romaine d'une part et à la Révolution française d'autre part. Il y a dans la notion de citoyenneté une idée d'agentivité, de capacité d'action sur le monde. De fait, le mot citoyen a dans le langage courant deux antonymes : l'étranger – celui qui n'est pas membre de la communauté politique considérée – mais aussi le sujet (voir l'esclave), qui ne peut qu'obéir.

Comme l'a analysé Jean Leca (Leca, 1983), la citoyenneté regroupe trois dimensions : un ensemble de règles juridiques et de normes qui définissent comment on l'acquiert ; de rôles sociaux distincts des rôles professionnels, économiques, familiaux, etc. ; mais aussi de qualités qui marquent ce qu'est « un bon citoyen ». En ce sens, la citoyenneté est bien un terme positif. Scientifiquement, on s'intéresse à la façon dont normes, rôles et qualités diffèrent d'un endroit à un autre, mais aussi à la manière dont ils évoluent. Ensemble, ils décrivent un système d'obligations réciproques entre les membres de la communauté et le pouvoir qui pèse sur elle, sur eulles, autrement dit, de droits et de devoirs des citoyen.nes à l'égard de l'État et de la communauté nationale.

Pendant longtemps, la citoyenneté a été essentiellement approchée « par le haut » : il s'agissait d'étudier comment les textes juridiques, les discours et les programmes politiques, mais aussi les manuels d'éducation civique par exemple, la définissent, éventuellement de façon comparative, en faisant apparaître les différences de conceptions d'une société à l'autre. Depuis les années 1990, l'accent a été mis de plus en plus sur la façon dont les citoyen.nes eulles-mêmes se représentent leur citoyenneté et s'engagent pour lui donner du sens, la transformer, élargir leurs droits. Un domaine de recherche s'est structuré au niveau international, les *citizenship studies*¹, qui étudie plus particulièrement la façon dont agissent les groupes minoritaires ou dominés, les citoyen.nes privé.es de tout ou partie de leurs droits. Les *citizenship studies* remettent en cause, à juste titre, une lecture des processus de construction des communautés politiques trop déterminée par l'histoire occidentale, trop centrée sur les droits individuels et la représentation politique électorale. L'usage du mot citoyenneté (ou plutôt

¹ La revue scientifique qui porte ce nom a été créée en 1997. Pour une présentation de ce courant de travaux, voir le mémoire d'habilitation de Catherine Neveu (Neveu, 2005)

citizenship) est sans doute un atout pour donner toute leur légitimité à des travaux portant sur des situations et des mobilisations que la recherche occidentalocentrée ne reconnaît pas suffisamment. Mais pour un pays comme la France, on peut s'interroger si cette notion, qui permet certes de braquer le projecteur sur celles auxquelles on ne prête pas suffisamment attention, mais le fait en référence à un modèle de distribution des droits et du pouvoir très illusoire, est la meilleure façon d'approcher la société qui vient.

Le décalage entre le modèle et la réalité est double. Il porte d'abord sur la mise en cause des droits constitutifs de la citoyenneté sur le modèle occidental, accompagnée de l'érosion de la confiance dans les institutions en charge du respect de ces droits. Il porte ensuite sur la façon dont le nationalisme en est venu à absorber et donc dénaturer la citoyenneté, concept universel s'il en est, en érigeant des frontières autour, mais aussi très largement au sein de la communauté politique.

Recul des droits fondateurs de la citoyenneté démocratique occidentale

L'approche canonique de la citoyenneté en sciences sociales est celle de T.H. Marshall (Marshall, 1950) qui a analysé la citoyenneté comme un processus historique d'obtention de droits : les droits civils d'abord, tels que la liberté d'expression, de religion, le droit de propriété et l'égalité d'accès devant la justice, qui garantissent la protection des groupes et des individus face à l'arbitraire du pouvoir ; les droits politiques ensuite, droit d'association, de manifestation, de vote, qui ont en principe donné aux citoyens la possibilité de participer aux décisions qui les concernent ; les droits sociaux enfin, assurance maladie, indemnisation chômage, financement public de la retraite, qui ont permis que la

citoyenneté n'apparaisse pas seulement comme l'apanage des plus favorisé.es. Cette accumulation successive de droits a eu pour effet d'intégrer les classes populaires dans les démocraties de masse en faisant des ouvrier.es, des employé.es, de tout.es ceulles qui vivent des seuls fruits de leur travail, des membres à part entière de la communauté politique démocratique, non seulement par ce qu'ils bénéficient des mêmes droits, parce que leur voix compte au même titre que celle des nanti.es, mais aussi à cause de la redistribution des ressources opérées par l'État-providence.

Or, dans un pays comme la France, on observe depuis plusieurs décennies un recul sur nombre de ces droits, acquis le plus souvent par la lutte, aux siècles derniers, des citoyen.es organisé.es en associations, en mutualités, en syndicats, en partis. Du côté des droits sociaux, pour ne prendre que quelques exemples, des plans de réforme se sont succédé. Ils ont transformé la réglementation sur les contrats de travail et entraîné une augmentation de la part des emplois précaires ; l'âge de départ à la retraite est sans cesse repoussé ; et les infrastructures de santé ont fait l'objet de plans successifs d'économies dont la crise du COVID vient de révéler les conséquences. Toutes ces mesures se rejoignent dans une augmentation des inégalités entre groupes sociaux puisque ces réformes, qui visent autant à réduire les impôts que les déficits publics, favorisent les privilégié.es tandis qu'elles pèsent sur les conditions de vie des bénéficiaires de la redistribution des richesses que les droits sociaux mettent en œuvre. De plus, la réduction de l'État-providence nourrit l'idée d'une nécessaire concurrence vis-à-vis de ces ressources au sein de la population qui en a besoin. Elle renforce l'hostilité des populations locales, les *established*, mais dont la qualité de la vie dépend directement de ces ressources, à l'encontre de ceulles qui fuient la guerre et la misère et viennent chercher refuge dans les régions riches du monde d'une

part ; mais aussi à l'encontre de ceulles qui ont des origines étrangères, à deux ou trois générations, et qui bien qu'étant nationales et nationaux, restent considérés comme de nouvelles et nouveaux venu.es, des *outsiders* (Elias et Scotson, 2014).

Du côté des droits politiques, l'affaiblissement des syndicats ouvriers et employés en France n'est pas le seul fait des réformes engagées par les gouvernements successifs, mais le résultat est quand même là : l'initiative politique dans les négociations professionnelles est revenue aux mains des organisations patronales. Le droit de manifestation, s'il continue bien sûr d'être respecté en tant que liberté fondamentale, se voit considérablement amoindri : les travaux sociologiques sur la police montrent qu'en France les stratégies de maintien de l'ordre sont particulièrement violentes et ne manquent pas d'avoir des effets dissuasifs sur les manifestant.es les moins militant.es. Le droit de s'associer vient lui-même d'être attaqué par la nouvelle loi dite « sur le séparatisme ». Celle-ci dispose que désormais, les associations qui demandent un financement public – dont la plupart n'ont pas les moyens de se passer – devront rendre compte de la façon dont elles mettent en œuvre les principes républicains. On a vu à travers la mise en cause du syndicat étudiant, l'UNEF, comme des formes d'action citoyennes - en l'occurrence la création d'espaces non mixtes de réunion destinés à permettre à ceulles qui ont le plus de difficulté à exprimer leurs problèmes et leurs aspirations de le faire en confiance - pouvaient être considérées comme non républicaines. Cette loi pourra donc être interprétée pour limiter la liberté d'action des associations. Dans le même esprit, la Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche a demandé un audit des travaux de sciences sociales dans le but d'empêcher les recherches qui visent à comprendre et expliquer la radicalisation islamiste, soupçonnées de chercher à l'excuser parce qu'elles

mettent au jour notamment le racisme structurel des institutions républicaines. La liberté de la recherche semble bien menacée et pourtant, les responsables politiques ne manquent pas de réaffirmer la fierté qui est la leur, de gouverner un pays considéré comme la patrie de la liberté d'expression. Enfin le droit de vote, acte de légitimation essentiel du pouvoir, perd une partie de son sens avec l'augmentation régulière de l'abstention, notamment dans les classes populaires (Braconnier et Dormagen, 2007).

Quant aux droits civils, les mobilisations dans les banlieues en 2005, les attentats en 2015 puis la crise sanitaire en 2020 ont conduit à placer la France en état d'urgence (puis d'urgence sanitaire) à plusieurs reprises et pour de longues périodes, et à doter le gouvernement de moyens de contrôle exceptionnels sur la population, la levée de l'état d'urgence en 2017 ayant été précédée de l'intégration de certaines mesures exceptionnelles dans la loi ordinaire. Ces mesures d'urgence sont renforcées et prolongées par les différentes lois antiterroristes récemment adoptées, pas moins de 9 nouvelles lois en moins de 10 ans. À chaque fois, c'est bien la balance des droits et obligations entre l'État et les citoyen.nes qui se trouve modifiée. Il est impossible de dire ce que les gouvernements élus auraient dû faire dans les circonstances. Mais la façon dont, sur l'ensemble d'un territoire comme celui de la France, les citoyen.nes se sont trouvé.es subitement interdit.es de circulation et de réunion ; et le fait qu'un nombre considérable d'entre eulles s'est trouvé empêché de travailler quand d'autres au contraire y étaient contraint.es dans des conditions très dégradées ; cela aura nécessairement des conséquences pour la société qui vient. La France connaissait déjà des niveaux records de défiance à l'égard de ses institutions et de ses gouvernant.es. Là, même les plus confiant.es, les plus respectueux/euses des règles se sont trouvé.es en situation sinon de désobéir et d'enfreindre la loi, du

moins de devoir trouver un arrangement raisonnable avec la multiplication des contraintes que nous avons connues. Ces contraintes ont souvent été pensées par et pour les privilégié.es, ceulles qui peuvent télétravailler sans perte de salaire ni de résultat, dont le logement – voir la maison de campagne – se prête bien à l’isolement, dont les parents ou grands-parents âgé.es, toujours vivant.es et bonne santé, peuvent être préservé.es sans la violence de l’enfermement en EPHAD ; ceulles enfin qui n’ont pas de difficulté à se repérer dans les méandres des règles nouvelles, des rendez-vous à prendre pour se faire tester, vacciner, soigner, et des attestations à produire.

Une immense partie de la population, y compris parmi les plus convaincu.es de la gravité de la pandémie, s’est trouvée devoir, à un moment ou un autre, interpréter les règles et trouver une solution raisonnable pour « continuer à vivre » sans se mettre en faute. Pour la traduction du livre manifeste de James C. Scott, *Petit éloge de l’anarchisme* (Scott, 2019), l’éditeur a mis en exergue la phrase suivante : « Un jour, vous serez appelés à enfreindre une grosse loi au nom de la justice et de la rationalité. Tout en dépendra. Vous devrez être prêts. Comment vous préparerez-vous à ce jour où votre choix sera vraiment important ? » On peut dire que le gouvernement français en place pendant cette pandémie aura, à l’instar de beaucoup d’autres gouvernements, fourni à ses citoyen.nes tous les éléments nécessaires à la « callisthénie anarchiste » que James Scott recommande à ses lecteur/rices : l’occasion répétée de faire passer leur raison et leur morale avant l’obéissance. Pendant cette crise sanitaire, nous avons toustes dû mettre en balance ce qui d’un côté comptait pour nous et pour nos proches, pour nous et pour les protéger, tout en restant vivant.es, efficaces ; et de l’autre les règles formelles – une heure de sortie, 10 km de chez nous, les attestations et les raisons impératives, le couvre-feu, le nombre de convives, de

mètres carrés... Quand tout devient incompréhensible, sinon impossible, il faut bien se débrouiller. À sa façon, ces derniers mois, l'État français – une fois encore, il est loin d'être le seul –, tout en étouffant la culture, a néanmoins fortement encouragé les « arts de la résistance », titre d'un autre ouvrage, plus académique, de James Scott.

Car au lieu d'accepter l'évidence et de l'assumer, au lieu de dire l'impossibilité de décider avec certitude face à un danger inconnu – ici un virus nouveau qui s'est rapidement répandu à l'échelle de la planète - et dès lors, d'en appeler à la conviction de ses citoyen.nes, à leurs capacités d'agir avec prudence et de prendre des mesures protectrices pour elles et les leurs, nos responsables ont choisi de gouverner par la peur. Cette fois-ci, c'est la peur de l'épidémie bien sûr qui a dominé, mais celle-ci fut agréementée, comme souvent, sinon toujours, d'une bonne dose de nationalisme. Car depuis plusieurs décennies, après la parenthèse obligée de l'après-guerre qui s'est prolongée en partie jusqu'aux événements de 68, le nationalisme d'État est redevenu un mode privilégié de gouvernement. Nous y sommes tellement habitué.es que nous ne nous sommes pas étonné.es, pendant la pandémie de la COVID, d'entendre aux informations égrener des classements de pays en nombre de morts, d'hospitalisé.es, de nombre de vaccins produits, injectés, etc. Alors que les problèmes les plus urgents en ce début de siècle sont d'ordre planétaire et que la mobilité des idées, des biens et des humain.es ne cesse de s'accroître, le fait que le national occupe tout l'espace de la citoyenneté est aussi insatisfaisant que préoccupant.

Le nationalisme comme mode de gouvernement

Le nationalisme comme principe de gouvernement revient très largement à gouverner par la peur. La peur est d'abord celle, sans cesse soulignée par les dirigeant.es et les élites, de perdre du terrain dans la compétition internationale. Dans le cas d'une ancienne puissance comme la France, cet argument est obsessionnel. La peur de la déchéance, de devenir un pays de second rang, une nation comme les autres, est sans cesse activée pour obtenir des citoyen.nes les efforts estimés nécessaires pour rester dans la course, et l'action publique est appréciée à l'aune des performances du pays, immédiatement comparées à celles des autres, et notamment des pays proches ou similaires, à commencer, pour la France, par l'Allemagne et le Royaume-Uni. L'efficacité d'une politique est mesurée au rang qu'un pays occupe dans la liste des indicateurs censés la mesurer, plutôt qu'à la satisfaction ou l'amélioration de la condition de ceulles qu'elle concerne. De même que les nations occidentales ont été construites sur un modèle identique au cours du XVIIIe siècle (Thiesse, 1999), les instruments et les objectifs de gouvernement s'échangent depuis, d'un pays à l'autre, pour mieux se comparer. La plupart des réformes qui ont amoindri les droits sociaux ont ainsi été présentées comme une nécessité pour rester dans la course économique, pour demeurer compétitif en matière de coûts du travail et de système de production, et attractif à l'égard des investissements et des capitaux internationaux. La compétition internationale justifie les renoncements demandés aux citoyen.nes et sert même à les mobiliser en retour : iels doivent prendre part aux efforts de tous pour le bien de *la* communauté, c'est-à-dire la communauté nationale. Ils et elles, ou plutôt « nous », devons faire les efforts nécessaires pour rester dans le peloton de tête des pays les plus riches, les plus puissants.

L'interpellation en tant que national.e est un outil puissant et permanent de gouvernement, qui entretient chez les citoyen.nes le sentiment d'être membre de

cette communauté et les rend solidaires, par le jeu de la compétition internationale, non seulement de leurs concitoyen.nes/compatriotes, mais aussi de celles qui les gouvernent. Il est ainsi toujours impressionnant, dans les entretiens que l'on mène auprès de citoyen.nes qu'on qualifie volontiers « d'ordinaires », d'entendre succéder à des propos extrêmement négatifs à l'égard de leurs dirigeants - dont ils estiment sans ambages qu'ils ne tiennent aucun compte de leurs besoins ni de leurs désirs et ne pensent qu'à eux-mêmes -, des déclarations souverainistes et patriotiques dans lesquelles « nous » - un « nous » qui réunit alors « eux », ceux qui gouvernent, aux citoyen.nes qui sont gouvernés - ne pouvons supporter de perdre « notre » indépendance, ne pouvons souffrir d'être à la merci des Américains, dans la dépendance des Allemands, sans même évoquer l'indignation générale que suscite la domination économique « des Chinois » (Duchesne et al., 2013). La défiance à l'égard des gouvernants est oubliée et chacun.e sert les rangs, avec la ferme volonté de ne pas perdre pied dans la compétition internationale.

L'effet mobilisateur du nationalisme d'Etat est d'autant plus important que la menace portée par la compétition internationale est doublée par la crainte de l'affaiblissement interne du groupe national, de sa dissolution annoncée sous l'effet de l'immigration – ou plutôt dans le cas français, où la nation est imaginée de façon particulièrement monochrome, de sa fragmentation. Les dirigeants, le Président de la République notamment, incarnation de la Nation, s'adressent aux citoyen.nes comme s'ils les distinguaient. Par exemple, à l'issue de la première année de son mandat, Emmanuel Macron a adressé ses vœux à ses concitoyen.nes à travers un tweet qui disait ceci : « En 2018, vous aurez peut-être dans vos vies personnelles des doutes ou des drames, mais n'oubliez jamais que nous sommes la Nation française » @EmmanuelMacron 31 dec 2017 – 11h36).

Alors même que l'abstention atteint des records et que les enquêtes, toutes méthodes confondues, menées auprès de la population française (notamment), font état d'une absence de confiance et de reconnaissance de la légitimité de leurs gouvernants, ceux-ci, aveugles à ces signaux, ou pour tenter de les réduire, élisent parmi ceulles qui vivent sous leur administration les bon.nes citoyen.nes : les Français.es, les vrai.es, ceulles qui font passer la grandeur de la France devant leurs propres joies et en sont fier.es.

À l'inverse, comme le montrent bien la multiplication au cours des dernières décennies² des lois destinées à « lutter » contre l'immigration, les responsables politiques agitent à l'envi le spectre de la fragmentation de la nation et de la supposée mise en danger de la République du fait de la présence étrangère, et aujourd'hui musulmane, en France. Matériellement, la préférence faite aux nationaux est limitée par les principes constitutionnels, au moins formellement. Selon la constitution, la République française « assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. » Mais qui sont les citoyen.nes à qui l'égalité est due ? Dans les faits, les discriminations sont nombreuses à l'égard de ceulles qui, bien que nationales et nationaux, sont considéré.es comme venu.es d'ailleurs et qu'on soupçonne de ne pas mettre la grandeur de la France dans leurs priorités. D'abord à cause des conditions sans cesse plus restrictives qui gouvernent le droit au séjour sur le territoire français ; mais surtout, du fait de l'inégalité de traitement par les administrations et la police, en particulier, de toustes celles et ceux qui ne ressemblent pas aux « Français.es de souche » dessiné.es par l'imaginaire national, supposé.es

² À la veille de la nouvelle réforme du droit des étrangers annoncée en novembre 2019, les journalistes du Monde, Maxime Vaudano et Agathe Dahyot, comptaient plus d'une centaine de réformes intervenues sur le sujet depuis 1945, avec une forte accélération depuis les années 80 (Le Monde, Les décodeurs, mercredi 6 novembre 2019).

blanc.hes et de tradition catholique. Les sciences sociales, et c'est bien ce qu'on leur reproche, documentent abondamment ces discriminations flagrantes.

Symboliquement, la distinction opérée par le pouvoir politique entre ceulles qui sont ou qui font la Nation et les autres est implacable. « Je compte sur vous toutes et tous pour faire Nation au fond. Pour réveiller ce qu'il y a de meilleur en nous, pour révéler cette âme généreuse qui, par le passé, a permis à la France d'affronter les plus dures épreuves. » disait encore E.Macron lors du discours d'annonce du premier confinement. Pourquoi la solidarité doit-elle toujours être renvoyée à l'histoire nationale ? Dans un pays qui compte, d'après l'INSEE, plus de 7% d'étrangers et dont plus de 10% de la population est née ailleurs, l'attention des gouvernants ne s'adresse qu'aux Français et Françaises, auxquel.les le droit de vote continue d'être réservé, et parmi eulles, à ceulles qui acceptent de « faire Nation » et de ressembler aux personnages que l'Histoire officielle a retenu.es et qui peuplent les « Lieux de mémoire ». Alors qu'il semble que la population française soit de moins en moins raciste³, comment comprendre que ces discours soient si facilement acceptés, que les politiques ne cessent de chercher plus à droite leurs électrices et électeurs, autrement dit, que le principe de la préférence nationale fonctionne si bien ?

Comment sommes-nous (presque) tou.tes devenu.es nationalistes ?

La confusion entre citoyenneté et nationalité a fait l'objet de nombreux débats en théorie politique et n'a rien d'une évidence. À la fin du siècle dernier, les théoricien.nes politiques penchaient même clairement en faveur d'un

³ Si on en croit les rapports de la CNCDH qui observe l'évolution des préjugés depuis 1990 <https://www.cncdh.fr/fr/publications/les-essentiels-du-rapport-2019-sur-la-lutte-contre-le-racisme-lantisemitisme-et-la>

dépassement de la légitimité nationale en faveur du cosmopolitisme. Le débat historiographique sur la genèse des nations s'était conclu par une nette victoire des modernistes, Ernest Gellner, Benedict Anderson et Eric Hobsbawm notamment (Anderson, 1996 ; Gellner, 1999 ; Hobsbawm, 2002). Ils ont montré que les nations n'ont pas le caractère éternel qu'elles prétendent incarner : filles de la modernité, elles ne sont que des formes politiques inventées avec ou pour favoriser l'essor du capitalisme. Notamment, elles ont facilité l'intégration des classes populaires, classes dangereuses mais indispensables au développement du système de production, en rendant possible la démocratie représentative. En tant que constructions historiques, elles devaient logiquement céder la place à d'autres formes politiques mieux adaptées à l'ère qui s'ouvrait alors, celle de la globalisation. Dans ce contexte, la nationalité semblait devoir laisser la place à d'autres fondements de la citoyenneté, à commencer par le fait d'habiter, de résider dans un pays (Soysal, 1994). Comment la citoyenneté a-t-elle, en trois décennies à peine, été si complètement ravalée au rang de synonyme de nationalité, voire de « nationité » (entendue comme le fait de s'identifier, voire se revendiquer comme national.e) ?

La puissance du nationalisme contemporain a notamment été annoncée et expliquée par le psychologue social britannique Michael Billig, dans un livre publié en 1995 : *Banal nationalism* (Billig, 2019 [1995]). Dans ce livre, Billig défend, contre l'opinion de ses collègues de l'époque, l'idée que le nationalisme, comme les nations, est à la fin du XXe siècle, bien loin de céder du terrain et qu'il constitue au contraire la seule idéologie universelle. Il réfute l'idée selon laquelle la relation que les citoyen.nes entretiennent avec le pays auquel elles et ils appartiennent soit de l'ordre de l'identité, que cela relèverait d'un processus intérieur, naturel et inné, d'un acte d'adhésion individuel. Il montre au contraire

que le nationalisme est l'objet d'un entretien collectif permanent qui procède de trois processus. Tout d'abord, le nationalisme prospère grâce au fait que, contrairement à ce que le sens commun en dit, il n'y a pas de différence de nature entre le nationalisme vindicatif, populiste ou séparatiste, et le patriotisme, ce qu'on désigne volontiers comme le sentiment national. Pour le faire comprendre, Billig utilise l'image du drapeau qui pend au fronton des mairies par opposition au drapeau brandi sur les champs de bataille. Ce sont les mêmes drapeaux, même si le premier passe inaperçu quand le deuxième fait peur. L'un et l'autre entretiennent ensemble ce qui est au cœur du nationalisme, à savoir le fait de considérer comme naturelle la division du monde en nations ; ensemble, ces drapeaux sacralisent la nation en faisant d'elle la seule source irréfutable de légitimité du pouvoir.

Deuxièmement, les nations sont l'objet d'un signalement continu dans l'espace public, les médias et les discours politiques. Partout on croise des drapeaux, des représentations graphiques qui matérialisent la nation, mais aussi l'usage permanent de « déictiques » - des petits mots comme « nous », « le nôtre », « les nôtres », « ici », « chez nous », etc. - qui disent à chaque instant aux citoyen.nes que ce pays est le leur, qu'ils en font (ou pas) partie et que cette appartenance est constitutive de leur personne, qu'elle doit être première dans leurs solidarités. J'ai cité deux exemples empruntés au Président Macron, mais on trouve la même chose dans les discours de ceux qui l'ont précédé, et dans la quasi-totalité des discours politiques. Quant aux drapeaux, ils ne se contentent pas d'orner les frontons des bâtiments publics, ils sont partout dans les rayons des supermarchés, sur les affiches, dans les chansons, sans parler bien sûr des événements sportifs. Tous les moyens sont bons pour dire que la nation est l'horizon indépassable de la vie humaine ; jusqu'au bulletin météo, en France en tout cas, qui découpe le ciel

aux frontières nationales, comme si le soleil et la pluie, comme si la vie même s'arrêtait aux portes de la nation.

Troisièmement, les citoyen.nes sont d'autant plus prompt.es à réagir aux signaux qui les nationalisent à chaque instant qu'ils ont appris très tôt à se définir comme national.e. C'est dans la petite enfance que se transmet l'attachement national. Comme l'a montré Katharine Throssell, c'est dans le cocon familial que sont tissés les liens qui unissent le/la citoyen.ne à sa nation et qu'est posée l'équivalence entre le respect et la reconnaissance que l'on entretient à l'égard de ceulles qui nous ont élevé.es et la communauté nationale désignée à l'enfant comme étant la leur, et donc la sienne (Throssell, 2015). Et dans le même temps, les enfants apprennent les couleurs de la nation, celles du drapeau, mais aussi de la peau de ceulles qui l'incarnent, de ses héros et héroïnes et de ses citoyen.nes ordinaires. Très tôt, on leur fait comprendre que ceulles qui ne partagent pas cette couleur seront toujours suspect.es de ne pas vraiment mériter les privilèges qui sont attachés à la grandeur nationale – et ce, même si leurs parents sont français depuis des générations⁴. Par cette socialisation précoce, les futur.es citoyen.nes apprennent à interpréter et recevoir les signaux qui vont leur rappeler toute leur vie le devoir de solidarité préférentielle, plus ou moins assumée et consciente, à l'égard de leurs compatriotes.

L'efficacité du nationalisme banal, réfugié dans les plis du quotidien, est telle qu'il a fini par devenir hégémonique et détruire tout autre registre d'argumentation. Aujourd'hui, et alors même que la science a montré que les nations sont des formes historiques, il est devenu très difficile de nier la prévalence de l'identité

⁴ La socialisation nationaliste n'est pas spécifique à la France, bien entendu. Dans son livre, K.Throssell compare des enfants français et britanniques. Malgré les différences en matière de modèles nationaux d'intégration, le processus d'association entre la couleur blanche et l'appartenance nationale diffère peu entre les deux pays.

nationale sur les autres formes de solidarité et d'argumenter en faveur d'une solidarité qui fasse fi du découpage du monde en nations. Contrairement à ce que le désastre de la Seconde Guerre mondiale aurait dû nous conduire à penser, et à ce que nombre d'intellectuels pouvaient espérer, le nationalisme est partout, explicitement ou implicitement, consciemment ou non. Difficile, sinon impossible, aujourd'hui d'interroger l'équivalence (ou l'aspiration à l'équivalence) entre peuples et nations, de mettre en cause la hiérarchie de valeur entre une nation et des individus. Comme l'indique sobrement Billig dans le dernier texte qu'il a écrit sur le sujet, le nationalisme banal a vaincu l'imagination politique (Billig, 2017). En résulte une violence généralisée contre celles qui, pour cause de guerre, de violence politique ou de misère, franchissent les frontières pour tenter de trouver ailleurs les moyens de vivre ; et de toutes celles qui vivent dans des pays dont ils ne partagent pas l'apparence dominante dans l'imaginaire national. Les politiques excitent sans cesse l'opinion contre elles, et les citoyen.nes nationalisé.es, sous le feu incessant des signaux qui leur rappellent que la terre et les richesses de leur nation leur appartiennent légitimement, et à elles seul.es, ne résistent guère.

Le travail permanent des politiques pour entretenir les frontières dresse les citoyen.nes non seulement contre les étranger.es, mais aussi contre les concitoyen.nes qui ne leur ressemblent pas. En consolidant le « nous » national, ils solidarisent les citoyen.nes avec ceux (et plus rarement celles) qui les dirigent, malgré la défiance que celles-ci ressentent à leur endroit. Ils contribuent ainsi à assurer la légitimité de leur pouvoir à une époque où, de toute évidence, la division du monde en nations ne correspond plus aux besoins de la société qui vient. D'abord parce que la globalisation des circuits économiques, la mobilité des capitaux, des biens, des hommes et des femmes, et des informations ne

permettent plus aux gouvernements nationaux de contrôler les échanges économiques. Dans ce domaine, les responsables politiques n'ont plus la capacité de rendre compte devant les citoyen.nes des promesses qu'ils leur font pour obtenir leurs votes. Exciter la peur de la dissolution de la nation est un puissant dérivatif car cela autorise toutes les surenchères sécuritaires et permet aux législateurs et à celles qui exercent le monopole de la violence légitime de sembler rendre des comptes à la mesure des décisions qu'ils peuvent prendre.

De plus, la crise écologique rend profondément caduc le système international. D'abord parce que la gravité des dommages que l'activité humaine porte à la planète échappe très largement à la marge d'action de chaque gouvernement national ; ensuite parce que le nationalisme banal est fondamentalement un système compétitif qui pousse chaque pays à mettre en priorité les intérêts de « son » peuple, de « sa » nation. En ce sens, l'ordre international ne permet pas que les gouvernements nationaux fassent passer au premier plan les intérêts de l'humanité. Ils devront agir pour sauver la planète parce qu'elle abrite leur nation, mais ne pourront jamais faire passer les intérêts de leur peuple au second plan. Face à la toute-puissance du nationalisme banal, est-ce que la citoyenneté est vraiment un concept heuristique pour aborder la société qui vient ?

Conclusion

Les *citizenship studies*, relayées en France par le courant qui revendique l'importance de procéder à une anthropologie de la citoyenneté, proposent de renouveler l'approche de cette notion, de la débarrasser de l'équation droits/devoirs et d'aller observer, à distance des urnes, les formes d'investissements ordinaires des citoyen.nes pour voir comment se fabriquent en

permanence des façons d'appartenir et de faire communauté, au sein des espaces urbains notamment (Carrel et Neveu, 2014). Ce faisant, elles font de la citoyenneté ce qui a pu être analysé à propos de la comédie romantique : un espace d'engagement qui cache mal les insuffisances, pour ne pas dire plus, de la réalité. Alice Guilluy, qui a étudié les spectatrices de comédies romantiques au Royaume-Uni, en France et en Allemagne (Guilluy, 2021), montre comment le succès de ce genre cinématographique tient d'abord au fait que les femmes se réunissent, entre amies, mères et filles, pour les regarder ensemble. Ce faisant, ces spectatrices ont enfin l'occasion de voir à l'écran des femmes dans les rôles principaux, et pas seulement dans les rôles de faire-valoir des personnages masculins. Pour autant, ces spectatrices savent aussi que ce qu'on leur montre est souvent bien décalé de la réalité, d'autant que les comédies romantiques s'arrêtent toujours au *happy end* et laissent aux spectatrices le soin d'assumer par elles-mêmes ce qui ne manquera pas d'arriver après : le retour de la domination masculine. La comédie romantique, en ce sens, illustre en creux comment dans la vie réelle, les femmes restent effectivement cantonnées aux seconds rôles.

La métaphore suggère pourquoi, en défendant une définition large de la citoyenneté, dégagee des questions de droits, de vote et à l'écart du pouvoir politique, les sciences sociales peuvent rater leur cible. La citoyenneté délimite un genre de recherche qui procure aux chercheuses et aux chercheurs le plaisir d'étudier ensemble, entre collègues qui partagent une vision égalitaire et humaniste de la société, des gens – non plus seulement des femmes, mais plus largement des membres des classes populaires, des dominé.es - qu'iels ont envie de voir plus souvent sous le feu des projecteurs. Mais il s'avère *in fine* que la recherche, comme le cinéma, permet surtout de réaliser l'immense décalage entre ce qu'on aimerait voir et ce qui se passe « en vrai ». Dans un cas, un monde

qui reste largement dominé par les hommes ; dans l'autre, une citoyenneté qui, en tant que processus émancipateur, continue d'être étouffée par le nationalisme. Les chercheurs et les chercheuses veulent espérer que la société qui vient verra se fissurer les murs dans lesquels le nationalisme enferme la citoyenneté. Pourtant il faut bien reconnaître que les signes avant-coureurs ne sont pas légion. Aussi faudrait-il peut-être, au moins en sciences sociales, laisser pour l'instant de côté cette notion finalement si romantisée de citoyenneté afin de mieux analyser ce qui, en ce début de siècle, gouverne l'appartenance aux communautés politiques organisées : à savoir le nationalisme.

Remerciements :

L'auteure tient à remercier Maylis Ferry et Agnès Villechaise de leur soutien et lecture attentive, ainsi que Didier Fassin, pour ses commentaires éclairants.

Références

ANDERSON Benedict, 1996, *L'imaginaire national : réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, Découverte.

BILLIG Michael, 2017, « Banal nationalism and the imagining of politics », dans *Everyday Nationhood. Theorising Culture, Identity and Belonging after Banal Nationalism*, Skey, Michael et Antonsich, Marco, Palgrave Macmillan, p. 307- 321.

BILLIG Michael, 2019, *Le nationalisme banal*, Louvain la Neuve, Presses Universitaires de Louvain.

BRACONNIER Céline et DORMAGEN Jean-Yves, 2007, *La démocratie de l'abstention : aux origines de la démobilisation électorale en milieu populaire*, Paris, Gallimard (Folio/Actuel).

CARREL Marion ET NEVEU Catherine (dirs.), 2014, *Citoyennetés ordinaires : pour une approche renouvelée des pratiques citoyennes*, Paris, Éditions Karthala (Recherches internationales).

DUCHESNE Sophie, 1997, *Citoyenneté à la française*, Paris, Presses de Sciences Po.

ELIAS Norbert et SCOTSON John L., 1997, *Logiques de l'exclusion : enquête sociologique au cœur des problèmes d'une communauté*, Paris, Fayard.

GELLNER Ernest, 1999, *Nations et nationalisme*, Paris, Payot (Bibliothèque historique Payot).

GUILLY Alice, 2021, *Guilty pleasures: European audiences and contemporary Hollywood romantic comedy*, New York, Bloomsbury Academic (Library of gender and popular culture).

HOBBSAWM Eric, 2002, *Nations et nationalisme depuis 1780: programme, mythe, réalité*, Paris, Gallimard (Folio Histoire).

LECA Jean, 1983, « Questions sur la citoyenneté », *Projet*, 171- 172, p. 113- 125.

MARSHALL Thomas H., 1950, *Citizenship and Social Class and Other Essays*, Cambridge, Cambridge University Press.

NEVEU Catherine, 2005, *Anthropologie de la citoyenneté. Document de synthèse de l'Habilitation à Diriger des Recherches*, Thèse de doctorat, Université de Provence.

SCOTT James C., 2019, *Petit éloge de l'anarchisme*, Montréal, Lux Québec (Esprit de liberté).

SOYSAL Yasmin N., 1994, *Limits of citizenship: migrants and postnational membership in Europe*, Chicago, University of Chicago.

THIESSE Anne-Marie, 1999, *La création des identités nationales: Europe, XVIIIe-XXe siècle*, Paris, Seuil (L'univers historique).

THROSSELL Katharine, 2015, *Child and nation: a study of political socialisation and banal nationalism in France and England*, Bruxelles ; New York, P.I.E. Peter Lang.